

CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 - DURÉE INITIALE DU CONTRAT DE LOCATION <i>Conditions générales - chapitre I</i>	A La présente location est consentie et acceptée pour une durée de AN(S) (minimum 1 an) date de prise d'effet	B OPTION "ÉTUDIANT" - DURÉE 9 MOIS Sans reconduction tacite ou renouvellement. date de prise d'effet <u>01/09/2019</u>
	2 - DURÉE DU PRÉAVIS <i>Conditions générales - chapitre II</i>	
Résiliation - Congé	BAILLEUR : Trois mois, soit par sa décision de reprendre ou de vendre le logement, soit par un motif légitime et sérieux, notamment l'inexécution par le locataire de l'une des obligations lui incombant.	LOCATAIRE : Le locataire peut donner congé à tout moment, en respectant un préavis d'un mois.
3 - PAIEMENT MENSUEL <i>Conditions générales - chapitre III</i> (1) Selon conventions - chapitre IV	Somme en chiffres	Somme en lettres
	loyer initial hors taxes <u>330,00</u>	<u>trois cent trente euros</u>
	charges (provisions) <u>30,00</u>	<u>trente euros</u>
contribution ou taxes		
TOTAL MENSUEL <i>Conditions générales - chapitre III</i> (1) Selon conventions - chapitre IV	<u>360,00</u>	<u>trois cent soixante euros</u>
Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par les occupants de son chef.		
4 - TERMES DU PAIEMENT	Le TOTAL MENSUEL est payable d'avance au domicile du bailleur le <u>05</u> de chaque mois.	
5 - RÉVISION DU LOYER <i>Conditions générales - chapitre III</i>	Valeur de l'indice de référence des loyers publié au <u>2^e</u> trimestre 20 <u>19</u>	6 - NOMBRE D'OCCUPANTS Maximum : <u>2</u>
	Date de la révision annuelle <u>01/09/2019</u>	
7 - DÉPÔT DE GARANTIE (maximum : 2 mois de loyer) <i>Conditions générales - chapitre V</i>	Somme en chiffres	Somme en lettres
	<u>360</u>	<u>trois cent soixante</u>

INTERDICTIONS : sans l'autorisation expresse et écrite du bailleur, le Locataire s'interdit :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> de coller de la moquette sur le sol | <input checked="" type="checkbox"/> d'obstruer les grilles, aérateurs ou autres pour éviter la condensation |
| <input checked="" type="checkbox"/> de peindre toutes menuiseries, poutres vernies ou cirées, faïences... | <input checked="" type="checkbox"/> d'utiliser tout autre mode de chauffage différent de celui existant |
| <input checked="" type="checkbox"/> de repeindre les plafonds avec une couleur vive ou sombre | <input checked="" type="checkbox"/> d'emménager ou de déménager sans prévenir le propriétaire, afin d'établir au préalable, l'état des lieux des accès (palliers, escaliers, couloirs, ascenseur...) |
| <input checked="" type="checkbox"/> tout percement et scellement dans les murs, faïences, carrelages, boiseries... | |

OBLIGATIONS DU BAILLEUR - Le bailleur doit remettre au locataire :

- Un état des risques naturels et technologiques (obligatoire à partir du 1er juin 2006) pour tous les biens immobiliers sis dans les zones couvertes par un plan de prévention de risques prévisibles techniques ou sismiques. (Etat disponible dans les Préfectures ou les Mairies ou sur Internet : www.prim.net).
- Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle.
- Un dossier de diagnostic technique, réalisé par une personne accréditée, comprenant : Un diagnostic de performance énergétique (obligatoire à partir du 1er juillet 2007) - Un constat de risque d'exposition au plomb des immeubles ou parties d'immeubles, à usage d'habitation, construits avant le 1er janvier 1949 (obligatoire à partir du 12 août 2008).

Les parties déclarent et reconnaissent avoir reçu ce jour :

- état des lieux contradictoire à la remise des clés cautionnement (le cas échéant) inventaire du mobilier et objets mobiliers
- les clés des locaux (nombre indiqué sur l'état des lieux)

RAYÉS NULS

Fait à AVIGNON le 01/09/2019

en 1 originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE (1)

LE(S) LOCATAIRE(S) (1)

CAUTIONNEMENT (facultatif) (2)

Lu et approuvé *Lu et approuvé* *Lu et approuvé*

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

(1) Toutes les pages doivent être paraphées et la signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé". Joindre une copie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille du LOCATAIRE.

(2) Pour être valable, le contrat de cautionnement (complété et signé par toutes les parties) doit être joint au contrat de location. Un exemplaire du bail doit être remis à la CAUTION.

KIT "Meublé"

location habitation non saisonnière

Contrat de location de locaux vacants meublés exclusivement à usage d'habitation principale, avec option "ÉTUDIANT"

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

nom et adresse du ou des BAILLEUR(S) Luc MERCURY, 11, impasse Vercoors
84000 AVIGNON
dénommé(s) "LE BAILLEUR",

nom, adresse et date de naissance du ou des LOCATAIRE(S) Tanguy CORDIER, 8 impasse
de la Languière, 30133 LES ANGLÈS
dénommé(s) "LE LOCATAIRE"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par les présentes, le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

CONSISTANCE, SITUATION ET DÉSIGNATION DES LOCAUX LOUÉS

CONSISTANCE	<input checked="" type="checkbox"/> appartement <input type="checkbox"/> maison individuelle <input type="checkbox"/>
SITUATION (adresse)	<u>41, rue de la Campanne 84000 AVIGNON</u>
DÉSIGNATION DES LOCAUX, ÉQUIPEMENTS, ET ACCESSOIRES d'usage privé	<u>Studio Meublé 18 m² 1^{er} étage</u> <u>1 pièce séjour + sdb</u>
DÉPENDANCES d'usage privé	<input type="checkbox"/> garage n°..... <input type="checkbox"/> parking n°..... <input type="checkbox"/> cave n°..... <input type="checkbox"/>
PARTIES ET ÉQUIPEMENTS d'usage commun	<input type="checkbox"/> espace(s) vert(s) <input checked="" type="checkbox"/> antenne TV collective <input checked="" type="checkbox"/> interphone <input type="checkbox"/> gardiennage <input type="checkbox"/> ascenseur <input type="checkbox"/> vide-ordures <u>Interphone G&S</u>
ÉQUIPEMENT MEUBLES OBJETS MOBILIERS	Selon inventaire établi contradictoirement entre les parties et joint obligatoirement au présent contrat.
DESTINATION DES LOCAUX LOUÉS	Les lieux sont loués exclusivement à usage d'habitation principale.



DÉCLARATION : LE LOCATAIRE déclare connaître parfaitement les lieux loués pour les avoir visités et les prendre dans l'état dans lequel ils se trouvent.
Un état des lieux, établi contradictoirement, est annexé au présent contrat.
 et déclare avoir reçu du bailleur un justificatif de sa qualité de propriétaire (relevé cadastral, facture EDF ou autres)

INVENTAIRE

pièce	meubles et objets mobiliers (objets, linge, ustensiles...)	état	quantité	valeur estimée	pointage
Inventaire en page J					

Notes particulières

Fait à AVIGNON le 01/09/2019

en 1 originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR OU LE MANDATAIRE (1)

lu et approuvé
Mercury

(1) signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

LE LOCATAIRE (1)

lu et approuvé
D

Reproduction interdite

ÉTAT DES LIEUX d'entrée

adresse des lieux loués 41, rue de la Campagne 84000 AVIGNON

date d'entrée du Locataire 01/09/2019

DRESSÉ entre

Le Bailleur (ou son Mandataire), M Luc Mercury
demeurant 11 impasse vercors 84000 AVIGNON

Le Locataire, M Tanguy COUVIEN
demeurant 8 impasse de la Lagiere 30133 ls Angles

Indiquer la nature sur la ligne (peinture, papiers peints, faïence, carrelage, moquette...)
Entourer ou indiquer l'état (TB = très bon - B = Bon - P = Passable - M = Mauvais)

INTÉRIEUR

PIÈCES	PLAFOND	MURS	SOL	NOTES ou DIVERS	ÉQUIPEMENTS CUISINE	ÉTAT
ENTRÉE	TB B P M	TB B P M	TB B P M		Évier <input checked="" type="checkbox"/> inox <input type="checkbox"/> email nombre de bacs	B
SÉJOUR	<input checked="" type="checkbox"/> B P M	<input checked="" type="checkbox"/> B P M	<input checked="" type="checkbox"/> B P M		Robinetterie <input checked="" type="checkbox"/> vidage(s) <input checked="" type="checkbox"/> inox <input type="checkbox"/> email <input checked="" type="checkbox"/> mélangeur <input type="checkbox"/> mitigeur	A B B
CHAMBRE 1	TB B P M	TB B P M	TB B P M		Plaque chauffante feux <input type="checkbox"/> gaz <input checked="" type="checkbox"/> élect <input type="checkbox"/> mixte <input type="checkbox"/> four <input type="checkbox"/> encastré	M
CHAMBRE 2	TB B P M	TB B P M	TB B P M		Cuisinière feux <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> élect <input type="checkbox"/> mixte Marque	
CHAMBRE 3	TB B P M	TB B P M	TB B P M		<input type="checkbox"/> hotte aspirante <input checked="" type="checkbox"/> réfrigérateur	B
CHAMBRE 4	TB B P M	TB B P M	TB B P M		Meubles de cuisine (voir inventaire)	
CHAMBRE 5	TB B P M	TB B P M	TB B P M		OBSERVATIONS	
CUISINE	TB B P M	TB B P M	TB B P M			
S. de BAINS Salle d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> B P M	<input checked="" type="checkbox"/> B P M	<input checked="" type="checkbox"/> B P M		ÉQUIPEMENTS SANITAIRES	ÉTAT
WC	TB B P M	TB B P M	TB B P M		<input checked="" type="checkbox"/> abattant WC <input type="checkbox"/> lave-mains avec vidage <input checked="" type="checkbox"/> lavabo avec vidage <input type="checkbox"/> baignoire avec vidage <input checked="" type="checkbox"/> flexible <input checked="" type="checkbox"/> douche avec vidage <input type="checkbox"/> bidet avec vidage <input checked="" type="checkbox"/> robinetterie <input type="checkbox"/> glace murale <input checked="" type="checkbox"/> armoire de toilette	B B B B B B
	TB B P M	TB B P M	TB B P M			
Notes particulières						

A T Reproduction interdite